

Carte scolaire rentrée 2023 : Point Presse du 14 mars 2023

I. AXES DE PREPARATION DE LA RENTREE 2023 : 1^{er} degré

1. Contexte national et académique

L'école primaire et l'accent donné à la maîtrise des savoirs fondamentaux, notamment pour les élèves les plus fragiles, restent la priorité gouvernementale, dans le sillage de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Ainsi, la maîtrise des savoirs fondamentaux est soutenue par un effort budgétaire constant.

L'objectif défini par le Président de la République reste de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux dès les premières années de la scolarité, en permettant de :

- ✓ poursuivre et maintenir le dédoublement des classes de GS-CP-CE1 en éducation prioritaire ;
- ✓ finaliser le plafonnement des effectifs à 24 en GS/CP/CE1 hors éducation prioritaire, afin d'atteindre 100% des classes de GS/CP et CE1 limitées à 24 ;
- ✓ améliorer le régime des décharges des directeurs ;
- ✓ poursuivre la scolarisation des jeunes enfants et l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap (stratégie nationale pour l'autisme) ;
- ✓ améliorer le taux d'encadrement spécifiquement dans les territoires ruraux et ne fermer aucune école sans l'accord de la collectivité compétente.

Au niveau national, la baisse démographique se poursuit avec une prévision d'effectifs à la rentrée 2023 évaluée à moins 63 748 élèves.

Le schéma d'emploi national arbitré pour le programme 140 est de moins 1117 ETP. Il se traduit par une mesure de rentrée, exprimée en moyens d'enseignement, limitée à moins 667 ETP, en raison de l'évolution attendue sur la répartition des emplois de stagiaires.

Au niveau académique, la baisse démographique estimée est de 1895 élèves par rapport au constat de rentrée 2022, se traduisant par un retrait de 52 emplois.

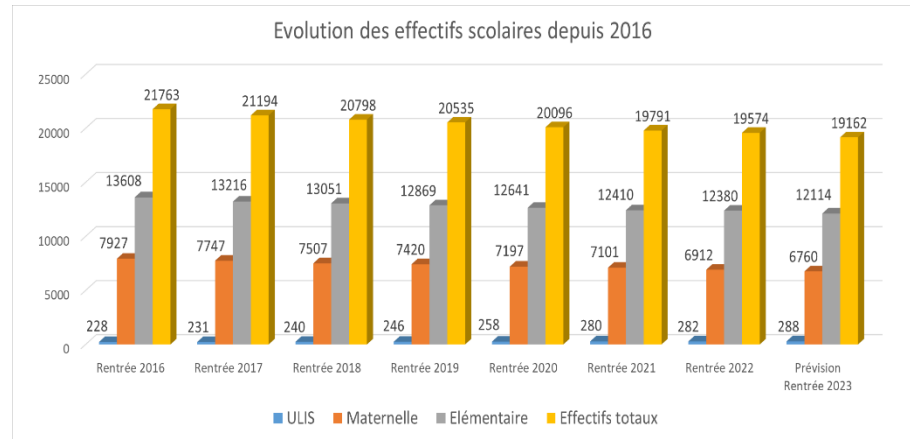
2. Contexte et politique départementale de répartition des emplois

Les écoles et les établissements accueillent des élèves dont les familles ont des caractéristiques sociales similaires aux taux nationaux (selon l'indicateur IPS -indice de position sociale-), mais avec une hétérogénéité marquée, aussi bien en secteur rural qu'en secteur urbain.

Les plus grandes difficultés se concentrent non seulement sur les quartiers situés en Education Prioritaire de Dole et Saint Claude, mais aussi sur les quartiers classés en Politique de la Ville de Lons le Saunier ou encore Hauts de Bienne.

Les réformes, initiées au niveau national, sont en cours de réalisation dans l'académie et dans le Jura au cours de l'année scolaire 2022-2023. Ainsi, **100% des classes de GS/CP et CE1 sont dédoublées en REP, environ 90 % des classes de GS/CP et CE1 sont limitées à 24**, les conventions ruralité se développent. Ces réformes ont bien entendu un impact direct sur l'économie globale de la carte scolaire du département et les choix qui la conditionnent.

3. Effectifs et moyens

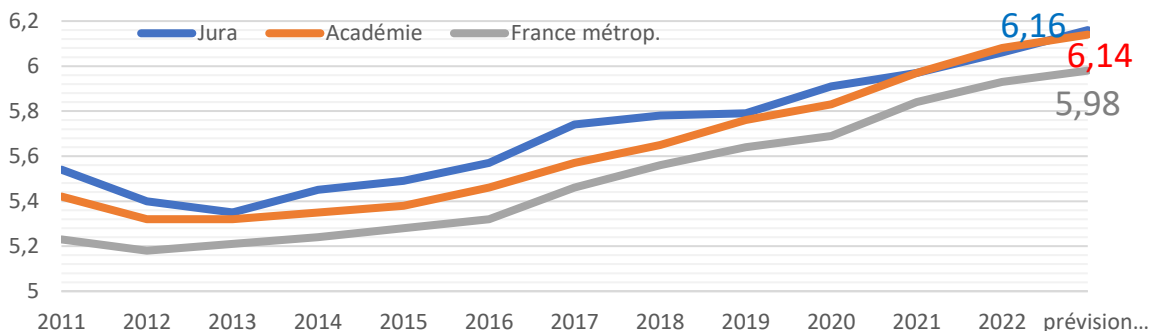


19 162 écoliers (6760 en maternelle, 12114 en élémentaire et 288 en ULIS) sont attendus à la rentrée 2023. La baisse démographique scolaire s'est confirmée encore une fois à la rentrée 2022, à hauteur de 217 élèves, pour une prévision de perte d'effectifs à la rentrée 2023 évaluée à 412 élèves, 300 élèves à la rentrée 2024 et 252 élèves à la rentrée 2025. Ainsi, le département aura perdu 3425 élèves depuis l'année scolaire 2012-2013.

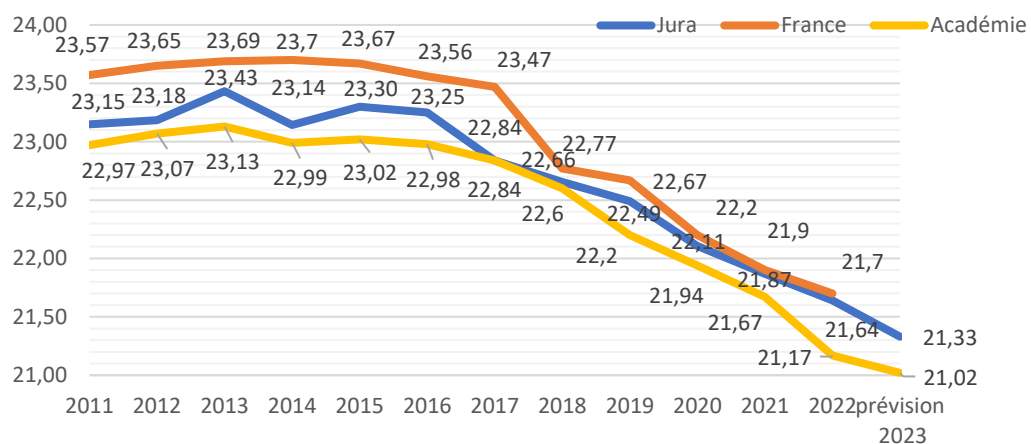
Le ratio P/E¹ augmente sensiblement d'année en année :

- P/E 2015 = 5.49
- P/E 2018 = 5.78
- P/E 2020 = 5.91
- P/E 2021 = 5.99
- P/E 2022 = 6.06

Le ratio P/E prévisionnel du département est de 6.16 alors que le P/E académique prévisionnel atteint 6.14.



Le E/C² prévisionnel départemental est prévu à 21.33 (-0.31 par rapport à 2022), poursuivant sa baisse continue depuis 2015.



La part de l'enseignement privé (12.5% dans le premier degré) est assez faible comparée à d'autres académies ; les quatorze écoles privées sous contrat du département accueillent 2 346 élèves à la rentrée 2022. On compte également cinq écoles hors contrat qui scolarisent 96 élèves. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023 s'élèvent à 2364 élèves.

1. Nombre d'enseignants pour 100 élèves.
2. Nombre moyen d'élèves par classe

LES MESURES DE CARTE DE LA RENTREE 2023

1. Dans le réseau des classes

RETRAITS D'EMPLOI	IMPLANTATIONS D'EMPLOI
<p>DOLE maternelle Rockefeller FRAISANS maternelle SAINT-CLAUDE maternelle Mouton SALINS LES BAINS maternelle Chantemerle</p> <p>CHAMBLAY primaire DOLE élémentaire G. Sand LAVANS LES ST CLAUDE élémentaire LONS LE SAUNIER élémentaire PE Victor SAINT-AMOUR élémentaire SAINT-CLAUDE élémentaire du Truchet SAINT-CLAUDE primaire Avignonnets SELLIERES primaire</p> <p>RPI AUGISEY/LA CHAILLEUSE RPI MEUSSIA/CHARCHILLA RPI VILLETTE/GOUX primaire de Villette</p>	<p>LAVANS LES ST CLAUDE maternelle MONTMOROT maternelle</p> <p>LONS LE SAUNIER primaire Rollet POLIGNY élémentaire J. Brel</p> <p>RPI BIARNE/JOUHE</p> <p style="text-align: center;">Confirmation d'emploi</p> <p>AIGLEPIERRE primaire en RPI avec MARNOZ SIROD primaire THOIRETTE primaire</p>
NON CONFIRMATION D'EMPLOI	MAINTIEN D'EMPLOI
<p>ORGELET maternelle</p>	<p style="text-align: center;">Pour mise en œuvre mesure à 24 GS/CP/CE1 et équilibre effectifs cycle 1 et 3</p> <p>DAMPARIS maternelle SAINT-AMOUR maternelle</p> <p>BEAUFORT primaire CIZE primaire COMMENAILLES primaire COUSANCE primaire DAMPIERRE primaire FOUCHERANS élémentaire HAUTS DE BIENNE élémentaire du centre MOIRANS EN MONTAGNE primaire MORBIER primaire ORCHAMPS primaire PARCEY primaire PONT DE POITTE primaire TAVAUX Pasteur primaire</p> <p style="text-align: center;">Pour soutien à la ruralité</p> <p>RPI LA PESSE/LES BOUCHOUX ET LES MOUSSIERES RPI MARTIGNA/VILLARDS D'HERIA</p> <p style="text-align: center;">Pour soutien à la restructuration du réseau scolaire</p> <p>DOLE maternelle La Bedugue</p>
ECOLE INCLUSIVE	
<p>RASED POLIGNY élémentaire J. Brel RASED CHAMPAGNOLE élémentaire H. Reeves</p>	<p style="text-align: center;">Confirmation</p> <p>Dispositif ULIS TFC LONS LE SAUNIER primaire Rollet ½ poste unité d'enseignement DOLE IME Hauts Mesnils</p>
<p>✓ Accueil d'une unité d'enseignement externalisée, relevant de l'IME les Hauts Mesnils à Dole, à l'école primaire de Choisey ; ✓ Transfert de l'unité d'enseignement externalisée à mi-temps, relevant du DITEP de Revigny, de l'école élémentaire Truchet de Saint Claude au collège Pré Saint Sauveur.</p>	
<p>N.B. : A compter de la rentrée 2023, les unités d'enseignement externalisées sont comptabilisées comme une classe pour le calcul de la décharge de direction.</p>	

Mesures diverses

- **Soutien à la formation** : abondement de 0.56 emploi pour financer la décharge de 14 maîtres formateurs à hauteur de 0.37 ETP ;
- **Soutien au remplacement** : création de trois postes de titulaire remplaçant ;
- **Soutien au pilotage** :
 - ✓ création d'un demi-emploi à l'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) ;
 - ✓ création d'un demi-emploi de coordonnateur pour les écoles du quartier politique de la ville à Dole (couplé avec le demi-emploi coordonnateur REP) ;
 - ✓ création d'un emploi de chargé de mission pour l'accompagnement à la parentalité dans les écoles du quartier politique de la ville de Lons le Saunier ;
 - ✓ création d'un emploi de conseiller pédagogique départemental mathématiques-sciences ;
 - ✓ transformation d'un demi-emploi chargé de mission service départemental de l'école inclusive en un emploi de conseiller pédagogique service départemental de l'école inclusive ;
 - ✓ retrait d'un demi-emploi aide au doyen suite à la fin de la mission exercée par l'inspecteur de la circonscription de Lons sud.

2. Soutien à la scolarisation des enfants de moins de trois ans

A la rentrée 2022, le département comptabilise 31 dispositifs d'accueil des moins de trois ans, ce qui représente 16 % des écoles maternelles et primaires : 214 élèves de deux ans sont scolarisés au sein d'un dispositif d'accueil, sur un effectif total de 237 scolarisés dans le département, la classe d'âge comptant 2315 enfants.

La demande de conventionnement d'un dispositif d'accueil des moins de trois ans des communes de Pont de Poitte et Commenailles est validée, avec un accompagnement pour une amélioration qualitative. Au regard des évaluations des dispositifs, les dispositifs situés dans les écoles primaires des communes de Chaumergy, Beaufort, Poids de Fiole, Côteaux du Lizon (Cuttura) et La Pesse ne sont pas reconduits.

3. Mesures de carte sur les décharges de direction dans le réseau des classes à la rentrée 2023

MESURES DE RETRAIT	MESURES DE CREATION
¼ de poste FRAISANS maternelle ¼ de poste LONS LE SAUNIER PE Victor ¼ de poste SALINS LES BAINS maternelle Chantemerle	¼ de poste LAVANS LES ST CLAUDE maternelle ¼ de poste MONTMOROT maternelle Maintien exceptionnel Temps complet DOLE élémentaire G. Sand Temps complet SAINT CLAUDE primaire Avignonnets Mi-temps DOLE maternelle Saint Exupéry Mi-temps DOLE élémentaire Sorbiers Mi-temps SAINT CLAUDE élémentaire Faubourg ¼ de décharge SAINT CLAUDE maternelle Mouton Cohérence départementale décharge en REP 0.08 de poste supplémentaire DOLE maternelle Sorbiers

4. Politique départementale de soutien à la direction des écoles affirmée à la rentrée 2023

Le département a instauré depuis plusieurs années une politique de décharge de direction allant au-delà de la réglementation nationale.

Les moyens supplémentaires, par rapport à la réglementation, consacrés au soutien à la direction d'école, représenteront donc à la rentrée 2023 :

- ✓ pour les écoles de 7 et 8 classes hors REP (16 écoles maternelles, élémentaires et primaires) : **2,72 postes**.
- ✓ pour les écoles en REP et QPV : **1.84 postes**
- ✓ pour les écoles accueillant une unité d'enseignement autisme : **0.33 poste**
- ✓ pour les écoles accueillant une unité d'enseignement externalisée : **0.16 poste**

L'engagement total du département représente donc **5.05 postes** à la rentrée 2023, en sus de la réglementation nationale.

II. AXES DE PREPARATION DE LA RENTREE 2023 : 2nd degré

1. Contexte académique et départemental

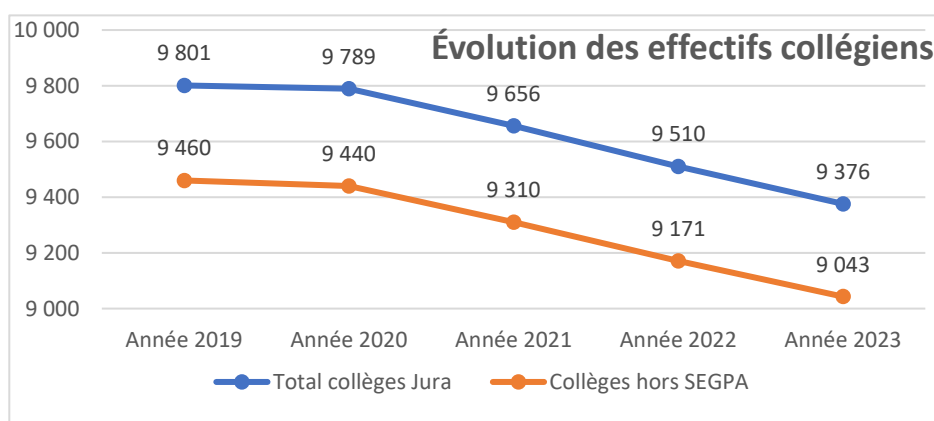
Sur le plan des effectifs, sont attendus dans l'académie, 46 324 collégiens, soit 641 élèves en moins par rapport au constat de rentrée 2022. **Pour le département du Jura cette baisse serait de l'ordre de 134 élèves puisque la prévision est de 9 376 élèves** alors que le constat de la rentrée 2022 était de 9 510 élèves scolarisés dans les collèges du département (tous dispositifs inclus). La baisse académique des effectifs s'accompagne d'une diminution de 36.90 équivalents temps plein (ETP) pour les collèges, ce qui, pour le département du Jura, se traduit par une **baisse de 4.56 ETP, soit la suppression de 3 postes (5 postes supprimés et 2 postes créés)**.

La **dotation horaire globalisée (DHG)**, est principalement allouée sur la base des besoins structurels des établissements (calcul à la structure simulée par niveau) et complétée d'une part qualitative intégrant notamment des données spécifiques propres à chaque établissement, établie en fonction de l'indice de difficulté sociale (IDS), composé de 4 critères (taux d'élèves boursiers au taux 3, indice de position sociale, résultats de l'évaluation en début de 6^e et indice d'éloignement des collèges).

Les établissements sont classés en 5 groupes, selon leur IDS, dont le groupe 1, réservé aux établissements REP+ est inexistant dans le Jura. Un second groupe est composé des deux collèges, Maryse Bastié de Dole et Pré Saint Sauveur de Saint Claude, têtes de réseau d'éducation prioritaire. Les établissements ne relevant pas de l'éducation prioritaire et concentrant des difficultés sociales et géographiques sont particulièrement suivis. Les IDS ont été recalculés pour cette rentrée scolaire ; le collège Gilbert Cousin de Nozeroy est donc désormais classé en IDS 4 alors qu'il était en IDS 3 en 2022 et le collège Victor Considérant de Salins est en IDS 5 pour la rentrée 2023 alors qu'auparavant il était en IDS 4.

De ce classement en catégories découlent les taux d'encadrement qui restent plutôt favorables au niveau académique, avec un nombre d'élèves moyen par division qui devrait se situer à 25.25. **Pour le département du Jura, le taux d'encadrement reste stable puisqu'il s'élève à 24.91 élèves par division, ce taux étant de 24.79 en 2022.**

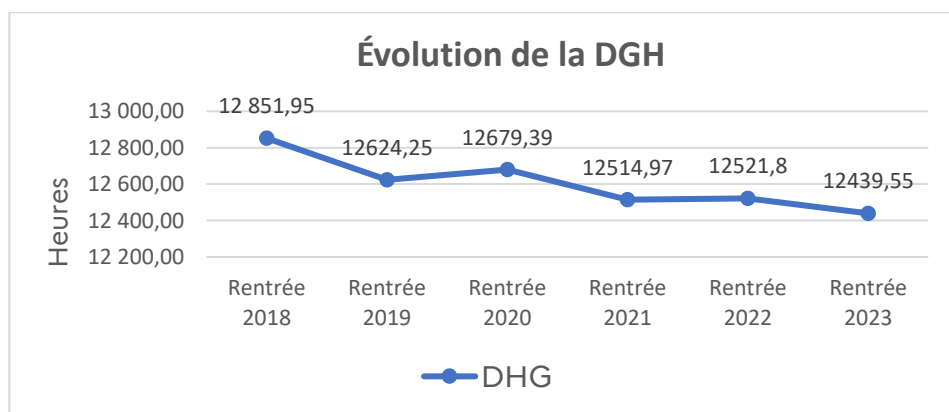
2. Effectifs et moyens des collèges



Au niveau académique :
baisse de 641 élèves

Pour le Jura :
baisse de 134 élèves (tous dispositifs
inclus)

**Stabilité du taux d'encadrement pour
2023 : 24.91 contre 24,79 en 2022**



**La DHG diminue de 82.25 heures
budgétaires à la rentrée 2023, soit
4.56 ETP.**

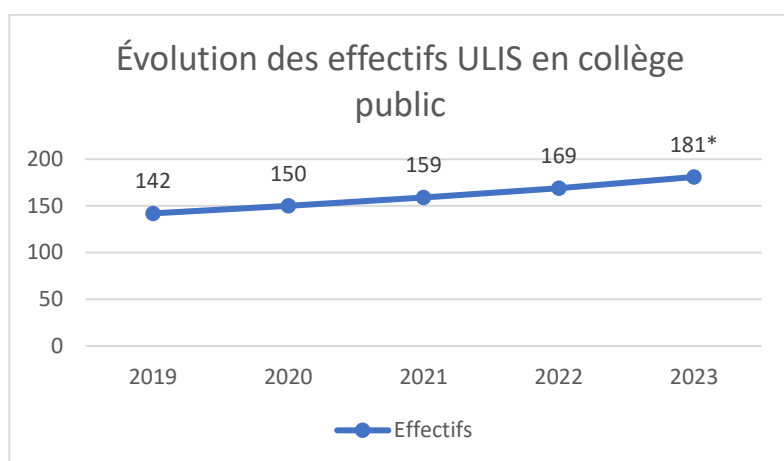
3. Les dispositifs particuliers

a. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

La situation des **SEGPA est quasi stable**, tant du point de vue des effectifs (-6 élèves pour un total de **333 élèves** attendus) que des moyens (734 HP et 38 HSA), identiques à ceux de l'an passé.

La prochaine rentrée verra la mise en place des attendus de la circulaire de 2015 relative au **déploiement de la sixième inclusive. Une dotation exceptionnelle de 22.5 HSA et de 15.5 HP pour les quatre établissements concernés**, a d'ores et déjà été attribuée pour expérimenter ce nouveau dispositif. La répartition s'est effectuée en fonction des effectifs et des projets de chaque établissement concerné. Une évaluation départementale sera réalisée en fin d'année scolaire prochaine.

b. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)



Actuellement 15 dispositifs ULIS en collèges. **Deux dispositifs supplémentaires seront créés** à la rentrée 2023 :

- au collège Les Louataux de Champagnole,
- à la cité scolaire de Saint Amour.

c. Les unités d'enseignement externalisées (UEE)

Pour répondre à l'engagement de monsieur le président de la République lors de la conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014, des unités d'enseignement externalisées, reposant sur un partenariat conventionné avec un établissement spécialisé, doivent être implantées dans les collèges et lycées de notre département. A ce jour quatre unités ont été installées. Deux autres sont en prévision pour la prochaine rentrée, une sur le secteur de Dole et une sur le secteur de Lons Le Saunier. Le conseil départemental finalise les implantations en fonction des locaux disponibles. Un protocole d'installation sera déployé dès la rentrée des vacances d'hiver dans les établissements concernés.

d. Les unités pédagogiques pour élèves allophones et nouvellement arrivés (UPE2A)

Le département du Jura compte **trois UPE2A** qui sont accueillies au sein des collèges Maryse Bastié de Dole, Saint Exupéry de Lons Le Saunier et du Pré Saint Sauveur de Saint Claude. **Une demi-UPE2A sera ouverte au collège Hyacinthe Cazeaux de Morez**, qui cette année accueille 21 élèves allophones.